

90% DES CANCERS DU COL DE L'UTÉRUS POURRAIENT ÊTRE ÉVITÉS GRÂCE AU DÉPISTAGE !

Chaque année en France, 3 159 femmes sont touchées par le cancer du col de l'utérus et 1 100 femmes en meurent. Pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le cancer du col de l'utérus serait totalement éliminable grâce à deux moyens de prévention efficaces et complémentaires : LE DÉPISTAGE ET LA VACCINATION ANTI HPV.

Le cancer du col de l'utérus est dû à des virus appelés « papillomavirus humains » (HPV). Il s'agit d'une famille de virus qui se transmettent très facilement, quasiment exclusivement par contact sexuel avec ou sans pénétration, quelle que soit sa sexualité. Il existe plusieurs types de virus HPV et tous ne sont pas responsables du cancer du col de l'utérus. Seuls les HPV dits « à haut risque » le sont. On en dénombre aujourd'hui douze. Dans 90% des cas, l'infection est transitoire car l'organisme élimine spontanément le virus. Toutefois, dans près de 10 % des cas, l'infection persiste. Cette infection persistante peut alors entraîner plusieurs années plus tard des lésions au niveau du col de l'utérus qui sont susceptibles d'évoluer vers un cancer.

NB : Ces virus peuvent aussi causer un cancer de l'anus, de l'oropharynx (gorge, amygdales et base de la langue), du pénis, du vagin et de la vulve. Il n'y a pas de traitement pour l'infection à HPV. Dans 90 % des cas environ, notre système immunitaire l'élimine spontanément. La plupart des personnes ayant une infection à HPV n'ont aucun symptôme et ne sauront jamais qu'elles sont ou ont été infectées.

LE DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Le cancer du col de l'utérus se développe le plus souvent sans symptôme particulier. L'évolution est lente entre l'infection à HPV et l'apparition de lésions précancéreuses ou cancéreuses (entre 10 à 20 ans entre infection et cancer). Le dépistage permet de :

- ➔ Détecter des anomalies des cellules du col de l'utérus et de les traiter avant qu'elles n'évoluent en cancer ;
- ➔ Diagnostiquer des cancers à un stade précoce et ainsi d'améliorer les chances de guérison.

Le programme national de dépistage du cancer du col de l'utérus a été mis en place en 2019. Il s'adresse à toutes les femmes entre 25 et 65 ans. Il inclut les femmes enceintes, les femmes ménopausées et les femmes vaccinées contre les infections à HPV.

Les femmes qui ne se font pas dépister selon les intervalles de temps recommandés recevront un courrier les invitant à consulter leur gynécologue, médecin généraliste ou une sage-femme pour réaliser ce dépistage (le dépistage peut être fait aussi dans un laboratoire d'analyses médicales, dans ce cas une ordonnance est nécessaire). Dans ce cadre, l'analyse du test de dépistage est prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie.

Les modalités de dépistage varient désormais selon l'âge des femmes :

Le dépistage repose sur un prélèvement au niveau du col de l'utérus

entre **25 et 29** ans
TEST CYTOLOGIQUE

2 tests de dépistage à
1 an d'intervalle puis 3 ans après
si les résultats sont normaux

entre **30 et 65** ans
TEST HPV

1 test de dépistage tous les
5 ans, 3 ans après le dernier test
normal

NB : À la différence de l'examen cytologique qui s'intéresse à la morphologie des cellules, le test HPV cherche la présence du virus HPV à haut risque chez les femmes. Ces deux tests (test cytologique et test HPV) sont réalisés sur un prélèvement de cellules au niveau du col de l'utérus, appelé prélèvement cervico-utérin (ou communément «frottis»).

L'AUTO-PRÉLÈVEMENT VAGINAL ET LE DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Qu'est-ce que l'auto-prélèvement vaginal (APV)?

Pour dépister le cancer du col de l'utérus, il existe plusieurs techniques de dépistage efficaces :

- ➔ **Le prélèvement cervico-utérin** qui est utilisé en routine (réalisé lors d'un examen gynécologique par un professionnel de santé). Sur ce prélèvement, une cytologie ou un test HPV peut être réalisé.
- ➔ **L'auto-prélèvement vaginal** est un prélèvement à faire soi-même à l'aide d'un kit. Il consiste à récupérer, soi-même, quelques cellules au niveau du vagin à l'aide d'un dispositif (en général un grand coton tige). L'APV n'est pas un auto-test, l'interprétation n'est pas faite par la femme elle-même. Une fois réalisé, l'APV est envoyé à un laboratoire pour analyse et envoi des résultats. Sur ce prélèvement, pour le dépistage du cancer du col de l'utérus, seul le test HPV peut être réalisé. Il est donc uniquement destiné aux femmes de plus de 30 ans pour lesquelles le test HPV est le test recommandé.

L'auto-prélèvement en France

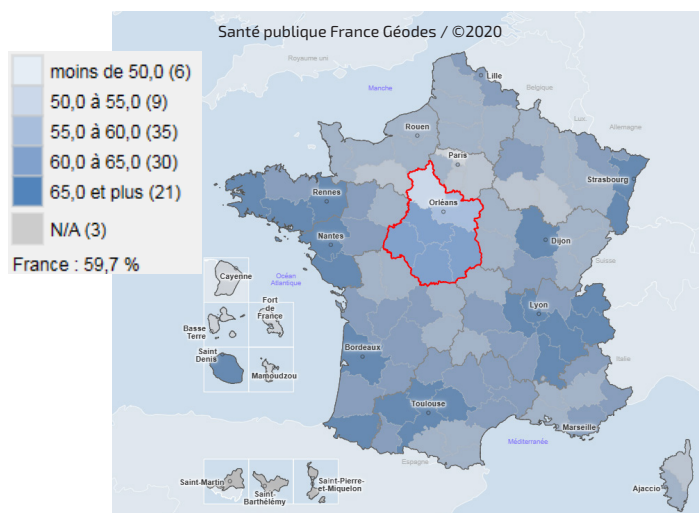
Selon les dernières recommandations de la Haute Autorité de Santé du 10 juillet 2019, « l'APV doit être proposé, à partir de 30 ans, aux femmes non dépistées ou insuffisamment dépistées ».

A ce jour l'APV n'est pas déployé sur l'ensemble du territoire mais dans le cadre d'expérimentations ou au cas par cas par certains professionnels de santé.

L'APV ne peut se substituer à une consultation médicale, il vient en renfort pour les femmes insuffisamment dépistées de 30 ans et plus.

En cas de détection d'HPV à haut risque, la femme devra consulter un professionnel de santé pour son suivi et réaliser un prélèvement cervico-utérin avec une analyse cytologique.

TAUX DE PARTICIPATION TRIENNALE AU DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS 2019-2021



National : 59,7 %
Région Centre-Val de Loire : 59,3 %
Départements :
Cher (18) : 60,4 %
Eure-et-Loir (28) : 54,4 %
Indre (36) : 61,3 %
Indre-et-Loire (37) : 61,3 %
Loir-et-Cher (41) : 63,4 %
Loiret (45) : 57,8 %

On constate une légère hausse de la couverture du dépistage entre 2021-2019 et 2020-2018 (+0,8 points au niveau national et +0,5 points pour la région CVL) mais elle reste insuffisante pour atteindre l'objectif des 80% de femmes dépistées.

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS AU DÉPISTAGE PAR DES ACTIONS CIBLÉES

Les tests de dépistage peuvent être faits tout au long de l'année avec les professionnels de santé : médecin généraliste, gynécologue, sage-femme, et sur prescription médicale en laboratoire d'analyses médicales.

En complément, des actions sont menées par les acteurs de la santé sur la région afin de faciliter l'accès au dépistage du cancer du col de l'utérus. Ainsi, plusieurs actions dédiées au dépistage du cancer du col de l'utérus ont été mises en place en région Centre-Val de Loire :

Département du CHER (18)	CENTRE DE SANTÉ – 8 avenue Stendhal – 18000 BOURGES ➔ Les 6 février, 5 et 19 mars, 2 avril, 14 mai, 4 et 25 juin, 3 septembre, 1 ^{er} octobre, 5 novembre et 3 décembre 2024. Dépistage gratuit. La prise de rendez-vous s'effectue auprès du secrétariat médical au 02-48-57-82-88. SUD DU DÉPARTEMENT - 18370 CHATEAUMEILLANT ➔ 1 journée frottis par trimestre dans le Sud du département (Plus d'info au 07 81 90 67 38) ➔ Prochaine journée le 21 mars 2024 à la MSP de Châteaumeillant
Département de l'Eure-et-Loir (28)	MAISON DE SANTÉ - Rue du Mail du Jeu de Paume - 28310 JANVILLE-EN-BEAUCE ➔ 1 journée frottis le samedi 10 février 2024 (sur invitation par la CPAM)
Département de l'INDRE ET LOIRE (37)	WEBINAIRE Contraception et IST : OSONS EN PARLER ! Jeudi 08 février 2024 de 12h30 à 13h30 Informations et inscriptions

Département du LOIR-ET-CHER (41)	<p>CENTRE D'EXAMEN DE SANTÉ (CES) – 4 rue de Weimar – 41000 BLOIS</p> <p>Plusieurs journées dédiées au dépistage du cancer du col de l'utérus seront organisées au cours de l'année 2024 (dates non fixées à ce jour).</p> <p>📍 Vendredi 19 janvier 2024 de 8h40 à 16h30 (Plus d'info au 02 34 03 20 80)</p>
Département du LOIRET (45)	<p>Dépistage gratuit. Les rendez-vous seront proposés aux femmes par la CPAM</p> <p>CENTRE DE PÉRINATALITÉ DE PITHIVIERS – 10 Bd Beauvallet – 45300 PITHIVIERS</p> <p>📍 Samedi 27 janvier 2024 (tous les semestres)</p> <p>CENTRE MÉDICAL DE LA FEMME DU GATINAIS – 30 rue du fg de la Chaussée – 45200 MONTARGIS</p> <p>📍 Samedi 23 mars 2024 (tous les semestres)</p> <p>CABINET MÉDICAL – 132 rue Albert Frappin - 658 rue des Bourgoins – 45200 AMILLY</p> <p>📍 Samedi 23 mars 2024 (tous les semestres)</p> <p>MSP LA PRÉSENTATION – 45400 FLEURY LES AUBRAIS</p> <p>📍 Jeudi 21 mars / Jeudi 13 juin / Jeudi 12 septembre / Jeudi 12 décembre 2024</p> <p>MSP SAINT MARCEAU - 3 bis rue Honoré d'Estienne d'Orves - 45100 ORLÉANS</p> <p>📍 Vendredi 08 mars 2024</p>



Pour en savoir plus ↑

Comment émergent ces actions de prévention liées au dépistage organisé du cancer du col de l'utérus ?

Ces actions émergent de la volonté des professionnels de santé d'un territoire, notamment des CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) ou des Maisons de Santé Pluridisciplinaire d'améliorer l'accès au dépistage. Afin de faciliter la compréhension et l'adhésion des femmes, ces actions de proximité sont parfois appelées « journée frottis ».

L'exemple Montargois.

Le territoire Montargois est un exemple type de cet investissement. Dans ce territoire sous dépisté, comprenant quatre quartiers prioritaires de la ville (QPV), des zones rurales et une faible densité de professionnels de santé, les conditions d'accès à la prévention sont difficiles.

Chaque semestre, le même jour, deux sites localisés l'un à Montargis et l'autre à Amilly (à 5 km) organisent une journée dédiée au dépistage du cancer du col de l'utérus. Pour que chaque femme qui travaille puisse y accéder, ces journées de dépistage se déroulent le samedi. Du fait de l'investissement des professionnels de santé de la CPTS Gâtinais-Montargois au profit de cette population éloignée du système de santé, l'offre de cette « journée frottis » s'est rapidement étoffée pour aujourd'hui, proposer aux femmes l'accès aux dépistages organisés du cancer colorectal, du cancer du sein, une sensibilisation aux facteurs protecteurs des cancers ainsi que d'un soutien administratif d'accès aux droits.

Comment se déroule cette action ?

La CPAM 45 envoie une invitation par mail aux femmes domiciliées sur les communes alentour qui n'ont pas effectué de prélèvement cervico-utérin dans les délais recommandés. En parallèle, une communication locale est effectuée par la CPTS (Facebook, Instagram, Mairies). Les femmes s'inscrivent auprès de la CPAM et viennent réaliser leur prélèvement dans les deux communes précitées.

Une fois les femmes examinées et en fonction de leur éligibilité au dépistage du cancer du sein, il leur est proposé un rendez-vous dans un centre d'imagerie médicale pour effectuer une mammographie si besoin

(le jour-même ou en différé).

De la même façon, en fonction de leur éligibilité au dépistage du cancer colorectal, un médecin peut remettre aux femmes un kit de recherche de sang dans les selles.

Lors d'une seule journée, plus d'une centaine de femmes (près de 50 femmes sur chaque site) bénéficie d'un ou des trois dépistages organisés des cancers.

Ces deux journées dans l'année mobilisent plusieurs professionnels de santé (sages-femmes, gynécologues, médecins) pour effectuer les prélèvements cervico-utérins, remettre les kits de dépistage du cancer colorectal et proposer des rendez-vous dans un Centre d'Imagerie Médicale pour effectuer des mammographies.

D'autres professionnels se sont associés à ces actions de prévention et ont permis d'enrichir leurs contenus (kinésithérapeutes, infirmières, association d'addictologie, chargés de prévention) pour sensibiliser aux facteurs protecteurs et facteurs de risque de développer un cancer, proposer de l'activité physique adaptée, échanger sur l'alimentation et la vaccination anti-HPV. La CPAM 45 propose aussi un point « accès aux droits » sur un plan administratif.

Quels sont les enjeux lors de ces journées de dépistage ?

Lors de ces journées de dépistage, les objectifs sont multiples :

- 📍 Faire comprendre l'intérêt des dépistages organisés (détection précoce de lésions pré-cancéreuses ou cancéreuses) ;
- 📍 Faire connaître les professionnels de santé impliqués dans ces dépistages (médecins, sages-femmes, gynécologues, radiologues, pharmaciens, gastroentérologues) ;
- 📍 Apporter de nouvelles connaissances, pour modifier les représentations parfois erronées et les idées reçues ;
- 📍 Identifier les freins à se faire dépister pour permettre de faciliter la démarche de prévention en santé. L'objectif n'est pas de moraliser mais de faire prendre conscience du pouvoir d'agir sur sa santé et celle de ses proches.

LES INVITATIONS POUR LES PROGRAMMES DE DÉPISTAGE ORGANISÉS DES CANCERS EN 2024

À partir de 2024, les invitations aux dépistages des cancers seront gérées par l'assurance maladie.

Lors du premier comité de suivi de la stratégie décennale de lutte contre le cancer le 5 décembre 2022, la Première ministre a annoncé une nouvelle feuille de route des dépistages organisés des cancers « Priorité dépistages » reposant sur une organisation rénovée des programmes de dépistage.

Un des piliers de cette feuille de route sera le transfert du pilotage des invitations et relances à participer à un dépistage organisé à l'assurance maladie dès début 2024. Ainsi les différents régimes d'assurance maladie, identifieront dans leurs bases de données les personnes éligibles à un dépistage organisé et leur adresseront des invitations et, le cas échéant, des relances. Ces envois pourront être papiers ou électroniques (selon le programme de dépistage, le type de courrier,...). Une plateforme téléphonique sera mise en place par l'assurance maladie afin de répondre aux questions des assurés.

Les missions des Centres Régionaux de Coordination des Dépistages des Cancers vont légèrement évoluer et seront notamment recentrées sur le recueil des résultats des dépistages, le suivi des positifs, les actions d'aller-vers, l'information et la formation des professionnels de santé,...

L'objectif de cette nouvelle organisation sera de contribuer à augmenter la participation aux 3 programmes de dépistages organisés en France.

LA VACCINATION : UN MOYEN EFFICACE POUR SE PROTÉGER CONTRE LES INFECTIONS À HPV

Recommandée chez les filles et les garçons âgés de 11 à 14 ans (avec un rattrapage possible jusqu'à 19 ans), la vaccination contre les HPV permet de prévenir les infections à HPV à l'origine d'environ 90% des cancers du col de l'utérus ainsi que d'autres cancers des voies génitales et de la sphère ORL.

En France, 41,5% des jeunes filles de 16 ans ont reçu le schéma complet de vaccination en 2022 (soit + 4,1 points par rapport à 2021) et 44,4% en région Centre-Val de Loire (soit + 5,5 points par rapport à 2021). La couverture vaccinale chez les garçons est moins importante : 8,5% pour 2 doses à 16 ans au niveau national et 9,1% au niveau régional. La vaccination est recommandée pour les garçons depuis janvier 2021.

L'amélioration de la couverture vaccinale permettra de réduire la transmission des papillomavirus et de protéger les futures générations, quel que soit le sexe, vis-à-vis des maladies liées aux HPV.

NB : L'efficacité de la vaccination contre les HPV est observée dans les pays où le nombre de jeunes adultes vaccinés est important. En Australie où la couverture vaccinale est de 80%, on observe une réduction des lésions pré-cancéreuses du col de l'utérus et une réduction du nombre de verrues anogénitales chez les hommes comme chez les femmes. Dans ce pays, le succès de la campagne de vaccination, associée au dépistage, ouvre la perspective d'une éradication du cancer du col de l'utérus d'ici une quinzaine d'année.

LA CAMPAGNE NATIONALE DE VACCINATION HPV DANS LES COLLÈGES POUR LES ENFANTS DE 5^{ÈME} À PARTIR DE LA RENTRÉE 2023

Tous les collèges publics sont concernés et les collèges privés doivent se porter volontaires.

L'objectif attendu pour cette première édition est d'au moins 30 % des élèves vaccinés au collège. Dès les premiers jours de rentrée, les élèves ont reçu un kit à remettre à leurs parents contenant des documents d'information sur la campagne de vaccination et un formulaire d'autorisation parentale. Le coût de la vaccination en milieu scolaire est entièrement pris en charge.

Le taux d'adhésion en Centre-Val de Loire à cette campagne menée dans les collèges était de 20,56% en octobre 2023. Le Cher était, avec 24,6 %, le département de la région avec le taux le plus élevé d'adhésion.

NB : Depuis le décret du 8 août 2023, le parcours pour la vaccination du calendrier vaccinal est simplifié pour les personnes âgées de plus de 11 ans :

➡ *Les pharmaciens d'officine et les infirmiers peuvent désormais prescrire et administrer l'ensemble des vaccins du calendrier vaccinal aux personnes âgées d'au moins 11 ans. Il n'est donc plus nécessaire de se rendre chez son médecin pour se faire vacciner.*

➡ *A ces professionnels s'ajoutent les sages-femmes, les CEGGID, les centres de planification familiale et les centres de vaccination.*

Sources :

Institut National du Cancer

www.e-cancer.fr

Assurance maladie :

<https://www.ameli.fr/cher/infirmier/exercice-liberal/service-patient/vaccination-par-infirmier>

<https://www.ameli.fr/cher/infirmier/actualites/progresser-dans-la-vaccination-hpv-des-11-19-ans-le-role-des-professionnels-de-sante-est-essentiel>

Ministère de la santé et de la prévention :

[La vaccination contre les HPV en pratique - Ministère de la Santé et de la Prévention \(sante.gouv.fr\)](http://sante.gouv.fr)

ARS Centre – Val de Loire :

[Lancement de la campagne de vaccination HPV en région Centre-Val de Loire pour les élèves de 5e | Agence régionale de santé Centre-Val de Loire \(sante.fr\)](http://sante.fr)

Ressources utiles :

👉 Film d'animation : [Cancer du col de l'utérus : pourquoi c'est important de se faire dépister ?](#)

Chroniques sonores : [Streamez de la musique La minute info | Écoutez des chansons, des albums, des playlists gratuitement sur SoundCloud](#)

👉 Vaccination contre les cancers HPV - Infections : <https://www.e-cancer.fr/Comprendre-prevenir-depister/Reduire-les-risques-de-cancer/Infections/Vaccination-contre-les-cancers-HPV>

👉 Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/cancers/cancer-du-col-de-l-uterus>

👉 CRCDC Centre-Val de Loire : www.depistage-cancer.fr / [f Depistagedescancers.CVL](https://www.facebook.com/Depistagedescancers.CVL)

Contact presse :

Antenne 18	Antenne 28	Antenne 36	Antenne 37	Antenne 41	Antenne 45
Aurélie CHANQUOY	Christelle BUSLOUP	Magali GOBIN	Marine PETIBON	Karine VAILLANT	Savine MOREAU
a.chanquoy@depistage-cancer.fr	c.busloup@depistage-cancer.fr	m.gobin@depistage-cancer.fr	m.petibon@depistage-cancer.fr	k.vaillant@depistage-cancer.fr	s.moreau@depistage-cancer.fr
02.48.27.28.18 07.81.90.67.38	02.34.40.01.70 07.49.70.23.36	02.54.60.67.57 07.69.33.48.37	02.34.38.94.20 07.66.04.87.24	02.54.43.54.05 07.66.15.46.94	02.34.78.73.23 07.49.38.89.33